



REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS

SENIORS MASCULINS

Saison
2026/2027

Article 1 – Composition

Le championnat est composé :

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
DEUX poules de 12 équipes 1 poule de 12 : PYRENEES (PYR) 1 poule de 12 : MEDITERRANEE (MED)	DEUX poules de 12 équipes et UNE poule de 12 équipes 2 poules de 12 : PYRENEES (PYR-A et PYR-B) 1 poule de 12 : MEDITERRANEE (MED)	CINQ poules de 10 équipes 3 poules de 10 : PYRENEES (PYR-A, PYR-B, PYR-C, PYR-D) 2 poules de 10 : MEDITERRANEE (MED-A, MED-B)

Ces associations sportives ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiées pour cette compétition.

Elles doivent être en règle financièrement auprès de leur comité et de la Ligue.

Article 2 - Associations sportives qualifiées

Les associations sportives qualifiées sont :

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
A. Les équipes descendant du Championnat de France B. Les équipes maintenues en Pré-Nationale C. Les équipes accédant de la Régionale 2 D. Un maximum de 2 équipes « Espoirs » sélectionnées par la Ligue	A. Les équipes descendant du championnat Pré-Nationale B. Les équipes maintenues en Régionale 2 C. Les équipes accédant de la Régionale 3	A. Les équipes descendant du championnat Régionale 2 B. Les équipes maintenues en Régionale 3 C. Les équipes accédant des championnats Pré-Régionaux

Article 2.1 – Equipe « Espoir » en Pré-Nationale

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Une équipe maximum par secteur sera déclarée « équipe espoirs ». Elles seront composées de joueurs de moins de 21 ans et d'un maximum de 2 joueurs de moins de 23 ans. Ces équipes ne peuvent ni monter, ni descendre.		

Article 3 – Mutualisation possible entre associations

TYPE	PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Union Senior	Autorisé	INTERDIT	
Inter-Equipe	Autorisé		
Entente	INTERDIT		

Article 4 – Obligations sportives :

4.1. OBLIGATIONS

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Une autre équipe senior masculine de niveau inférieur ou une équipe masculine de U21 ou une équipe masculine U18 participant au championnat dans lequel elle est engagée et le terminant ET 2 équipes masculines de jeunes de catégories différentes (U18 ou U15 ou U13 ou U11)	2 équipes masculines de jeunes de catégories différentes (U21 ou U18 ou U15 ou U13 ou U11)	1 équipe masculine de jeunes (U21 ou U18 ou U15 ou U13 ou U11)
OU		
Une autre équipe senior masculine de niveau inférieur ou une équipe masculine de U21/Junior ou une équipe masculine U18 participant au championnat dans lequel elle est engagée et le terminant ET 1 équipe masculine de jeunes (U18 ou U15 ou U13 ou U11) ET Une EFMB labélisée dont le renouvellement couvre la saison en cours	1 équipe masculine de jeunes (U21 ou U18 ou U15 ou U13) ET Une EFMB labélisée dont le renouvellement couvre la saison en cours	OU Une EFMB labélisée dont le renouvellement couvre la saison en cours

4.2. VERIFICATIONS

Les vérifications de ces obligations se feront aux dates suivantes : 1^{er} décembre de la saison en cours et avant la dernière journée de championnat
La non-observation de ces obligations amène le déclassement de l'association sportive fautive (mise hors championnat) et la descente automatique dans la division inférieure à la fin de la phase régulière.

La Ligue a toujours le droit de refuser l'inscription d'une association sportive dès lors qu'elle motive son refus.

4.3. CAS D'UNE MONTEE

Une équipe accédant à une division supérieure, lors de la saison, et qui ne remplit pas les obligations sportives est autorisée à y participer sous conditions de remplir les obligations sportives de la division de la saison précédente.

Article 5 – Horaires des rencontres :

L'heure officielle des rencontres de ce championnat est le **SAMEDI à 20h00**

Par défaut de demande des clubs, les **rencontres des équipes ESPOIRS sont automatiquement programmées le DIMANCHE à 13h00** aussi bien à domicile qu'à l'extérieur.

La Commission Régionale Compétitions 5x5 fixera l'horaire de la **dernière journée retour des championnats**, sans que cet horaire puisse être modifié par les organisateurs. De ce fait, pour la dernière journée retour, AUCUN changement de date et d'horaire ne sera accepté (sauf dérogation validée par le Bureau Régional).

Toutes les rencontres doivent, OBLIGATOIREMENT, se dérouler à la date prévue au calendrier et à 20h00. En cas de rencontre couplée avec une rencontre de niveau Championnat de France, la Commission Compétitions autorisera la dérogation en conformité avec l'article des règlements sportifs généraux de la Ligue. Toutes les autres dérogations devront être validées par le BUREAU REGIONAL.

Article 6 – Système de l'épreuve :

6.1. Secteur PYRENEES

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Secteur PYRENEES Il y a deux phases : <ul style="list-style-type: none">✓ Saison régulière✓ Phases finales <u>Première phase : Saison régulière :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ 1 poule de 12 équipes en rencontres Aller/Retour. <u>Deuxième phase : Phases finales :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ Les équipes classées à la 1^{ère} et à la 2^{ème} place de leur poule sont qualifiées pour les ½ finales du titre de Champion Occitanie.✓	Secteur PYRENEES Il y a deux phases : <ul style="list-style-type: none">✓ Saison régulière✓ Phases finales <u>Première phase : Saison régulière :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ 2 poules de 12 équipes en rencontres Aller/Retour ; <u>Deuxième phase : Phases finales – Titre :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ Les équipes classées à la 1^{ère} de leur poule sont qualifiées pour les ½ finales du titre de Champion Occitanie. <u>Deuxième phase : Phases finales – Accession :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ Les équipes classées à la 2^{ème} place de leur poule sont qualifiées pour la finale d'accession.	Secteur PYRENEES Il y a deux phases : <ul style="list-style-type: none">✓ Saison régulière✓ Phases finales <u>Première phase : Saison régulière :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ 3 poules de 10 équipes en rencontres Aller/Retour ; <u>Deuxième phase : Phases finales - Titre :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ Les équipes classées à la 1^{ère} place de leur poule sont qualifiées pour la phase finale du titre de Champion Occitanie. <u>Troisième phase : Phases finales – Accession :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ Les équipes classées à la 2^{ème} place de leur poule sont qualifiées pour la ½ finale d'accession.

6.2. Secteur MEDITERRANEE

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Secteur MEDITERRANEE	Secteur MEDITERRANEE	Secteur MEDITERRANEE
<p>Il y a deux phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Saison régulière ✓ Phases finales <p><u>Première phase : Saison régulière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 poule de 12 équipes en rencontres Aller/Retour. <p><u>Deuxième phase : Phases finales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes classées à la 1^{ère} et à la 2^{ème} place de leur poule sont qualifiées pour les ½ finales du titre de Champion Occitanie. 	<p>Il y a deux phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Saison régulière ✓ Phases finales <p><u>Première phase : Saison régulière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 poule de 12 équipes en rencontres Aller/Retour . <p><u>Deuxième phase : Phases finales – Titre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes classées à la 1^{ère} et à la 2^{ème} place de leur poule sont qualifiées pour les ½ finales du titre de Champion 	<p>Il y a deux phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Saison régulière ✓ Phases finales <p><u>Première phase : Saison régulière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 poules de 10 équipes en rencontres Aller/Retour ; <p><u>Deuxième phase : Phases finales - Titre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes classées à la 1^{ère} place de leur poule sont qualifiées pour les ½ finales du titre de Champion Occitanie. <p><u>Troisième phase : Phases finales – Accession :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes classées à la 2^{ème} place de leur poule sont qualifiées pour la finale d'accession.

Article 7 – Phase finale :

7.1. Phase finale pour le titre de champion REGIONAL

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
<p>Les équipes terminant 1^{ère} et 2^{ème} des poules se qualifient pour cette phase finale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Demi-finales :</u> Rencontre Aller : 2^{ème} poule PYR contre 1^{er} poule MED 2^{ème} poule MED contre 1^{er} poule PYR Rencontre Retour : 1^{er} poule MED contre 2^{ème} poule PYR 1^{er} poule PYR contre 2^{ème} poule MED ✓ <u>FINALE sur terrain désigné :</u> Lors du week-end des finales entre les deux équipes qualifiées <p>Le titre de Champion Régional sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale</p>	<p>Les équipes terminant 1^{ère} de chaque poule du championnat Pyrénées se qualifient pour cette phase finale ainsi que les équipes terminant à la 1^{ère} et à la 2^{ème} de la poule Méditerranée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Demi-finales :</u> Rencontre Aller : 2^{ème} ranking PYR contre 1^{er} MED 2^{ème} MED contre 1^{er} ranking PYR Rencontre Retour : 1^{er} MED contre 2^{ème} ranking PYR 1^{er} ranking Pyr. contre 2^{ème} Méd. ✓ <u>FINALE sur terrain désigné :</u> Lors du week-end des finales entre les deux équipes qualifiées <p>Le titre de Champion Régional sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale</p>	<p>Les équipes terminant 1^{ère} de chaque poule du championnat se qualifient pour cette phase finale.</p> <p><u>Quart-finales Pyrénées en aller simple.</u> 2^{ème} ranking PYR contre 3^{ème} ranking PYR</p> <p><u>Demi-finales :</u> Rencontre Aller : 2^{ème} ranking MED contre 1^{er} ranking PYR Vainqueur ¼ PYR contre 1^{er} ranking MED Rencontre Retour : 1^{er} MED contre Vainqueur ¼ PYR 1^{er} ranking PYR. contre 2^{ème} MED</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>FINALE sur terrain désigné :</u> Lors du week-end des finales entre les deux équipes qualifiées <p>Le titre de Champion Régional sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale</p>

7.2. Rencontres Aller/Retour des phases finales

Un résultat nul est autorisé soit à la rencontre Aller soit à la rencontre Retour durant les rencontres Aller/Retour des phases finales.

Attention ! en cas d'égalité sur l'ensemble des deux rencontres lors de la rencontre retour, il sera procédé à une (ou plusieurs) prolongation(s) pour déterminer l'équipe gagnante.

Si une équipe perd soit la rencontre aller, soit la rencontre retour par pénalité ou par forfait, elle perd automatiquement la rencontre aller/retour.

7.3. Phase finale pour l'Accession - Pyrénées et Méditerranée

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
X	<p><u>Secteur Pyrénées</u> Les équipes terminant 2^{ème} de chaque poule du championnat Pyrénées se qualifient pour la finale d'accession – Pyrénées sur terrain désigné.</p> <p>Dans l'hypothèse où une des équipes ne peut pas accéder à la division supérieure en raison d'une équipe supérieure dans la division, sa place sera attribuée à l'équipe classée 3^{ème} à l'issue de la phase 1 de la même poule. Si l'équipe classée 3^{ème} est dans la même situation, alors la formule basculera vers une montée directe sans finale.</p>	<p><u>Secteur Pyrénées</u> Les équipes terminant 2^{ème} de chaque poule du championnat Pyrénées se qualifient pour cette phase finale. Elles seront classées en fonction de la règle du ranking.</p> <p>Dans l'hypothèse où une des équipes ne peut pas accéder à la division supérieure en raison d'une équipe supérieure dans la division, sa place sera attribuée à l'équipe classée 3^{ème} à l'issue de la phase 1 de la même poule. Si l'équipe classée 3^{ème} est dans la même situation, alors la formule basculera entre une finale directe entre les 2^{ème} des autres poules ou montée directe sans finale.</p> <p>✓ <u>Demi-finale 1 :</u> 1^{ère} du ranking reçoit 2^{ème} du ranking L'équipe vainqueur est qualifiée en finale d'accession</p> <p>✓ <u>Demi-finale 2 :</u> Perdant de la demi-finale 1 reçoit 3^{ème} du ranking L'équipe vainqueur est qualifiée en finale d'accession</p> <p>✓ <u>FINALE D'ACCESSION sur terrain désigné :</u> Lors du week-end des finales entre les vainqueurs des demi-finales</p> <p><u>Secteur Méditerranée</u> Les équipes terminant 2^{ème} de chaque poule du championnat Méditerranée se qualifient pour la finale d'accession – Méditerranée sur terrain désigné.</p> <p>Dans l'hypothèse où une des équipes ne peut pas accéder à la division supérieure en raison d'une équipe supérieure dans la division, sa place sera attribuée à l'équipe classée 3^{ème} à l'issue de la phase 1 de la même poule. Si l'équipe classée 3^{ème} est dans la même situation, alors la formule basculera vers une montée directe sans finale.</p>

Article 8 – Montées / Relégations :

8.1. Montées en division supérieure

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
<p>Accèdent à la division NM3 pour la saison suivante : Les équipes classées à la 1^{ère} place de chaque poule PYR et MED</p> <p><i>Si l'équipe Espoir termine à la 1^{ère} place de la poule, l'équipe terminant à la 2^{ème} place de cette même poule accède à la NM3</i></p>	<p>Accèdent à la Pré-nationale pour la saison suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule Pyrénées de la saison régulière, ✓ Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de la poule Méditerranée. ✓ L'équipe vainqueur de la finale d'Accession - Pyrénées 	<p>Accèdent à la Régionale 2 pour la saison suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule PYR et MED de la saison régulière, ✓ L'équipe vainqueur de la finale d'Accession - Pyrénées ✓ L'équipe vainqueur de la finale d'Accession - Méditerranée

8.2. Relégations en division inférieure

En fonction du secteur des équipes accédant à la Nationale Masculine 3, nous aurons 3 cas de figure :

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Descendent en Régionale 2 pour la saison suivante : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} de la poule PYR ✓ L'équipe classée 12^{ème} poule MED 	Descendent en Régionale 3 pour la saison suivante : <p>Secteur Pyrénées</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} de chaque poule PYRENEES descendent pour la saison suivante en RM3 ✓ Les 2 mieux classées des 11^{ème} au ranking seront repêchées. <p>Secteur Méditerranée</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} de chaque poule MEDITERRANEE descendent pour la saison suivante en RM3. ✓ La mieux classée des 11^{ème} au ranking sera repêchée. 	Descendent en Pré-Régionale pour la saison suivante : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes classées 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} de chaque poule PYRENEES descendent pour la saison suivante en Pré-Régionale. ✓ Les 2 mieux classées des 8^{ème} au ranking seront repêchées. <p>Secteur Méditerranée</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes classées 9^{ème} et 10^{ème} de chaque poule MEDITERRANEE descendent pour la saison suivante en Pré-Régionale.
Dans l'éventualité où une équipe ESPOIR se trouve concernée par une des descentes ci-dessus, l'équipe classée immédiatement avant cette équipe ESPOIR en remontant le ranking du secteur descend dans la division inférieure.		
En cas de création d'équipes ESPOIRS pour la saison suivante, les descentes supplémentaires seront effectuées sur le même principe de l'ordre des descentes liées aux descentes en lien avec la Nationale 3.		
Ces équipes reléguées sont concernées par un éventuel repêchage dans la division, pour la saison sportive suivante , dans l'hypothèse où le nombre d'équipes ayant gagné sportivement le droit de s'engager dans une division est inférieur au nombre prévu de places pour l'organisation du championnat eu égard aux règlements sportifs (particuliers et généraux). L'article 9 du présent règlement sportif s'appliquera pour déterminer l'ordre de repêchage.		

8.3. Relégations supplémentaires

Dans l'éventualité de descente de Nationale 3 **et/ou d'une rétrogradation fédérale** (d'une ou plusieurs équipes issues de notre région), la Commission Régionale des Compétitions établira un ranking régional par secteur pour effectuer les descentes en conséquence sur les trois divisions régionales Seniors.

Article 9 – Repêchage :

Dans l'hypothèse où, **pour la saison sportive suivante**, le nombre d'équipes ayant gagné sportivement le droit de s'engager dans une division est inférieur au nombre prévu de places pour l'organisation du championnat eu égard aux règlements sportifs (particuliers et généraux), notamment pour cause de refus d'engagement (de la part du club ou de la Ligue), de liquidation ou toute autre cause, la Commission Régionale des Compétitions appliquera l'article 9 du présent règlement pour compléter le nombre de places et ainsi pourvoir au remplacement des places vacantes dans les différentes divisions. Dans ce cas, l'ordre de priorité sera déterminé selon le ranking régional le plus favorable. Le repêchage se fera en fonction de l'article des règlements sportifs généraux : RANKING REGIONAL.

Ce ranking tiendra compte du découpage PYRENEES et MEDITERRANEE

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
L'objectif est de qualifier pour la saison suivante : <ul style="list-style-type: none"> • 12 équipes pour la poule PYRENEES dont une équipe ESPOIR • 12 équipes pour la poule MEDITERRANEE dont une équipe ESPOIR 	L'objectif est de qualifier pour la saison suivante : <ul style="list-style-type: none"> • 24 équipes pour les poules PYRENEES • 12 équipes pour les poules MEDITERRANEE 	L'objectif est de qualifier pour la saison suivante : <ul style="list-style-type: none"> • 30 équipes pour les poules PYRENEES • 20 équipes pour les poules MEDITERRANEE

Article 10 – Qualifications et licences

10.1. Règles de participation

CRITERES		PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3	
Nombre de joueurs autorisés :	Minimum	7	5	5	
	Maximum	12	12	12	
Type de licences autorisées : (nombre maximum)	1C ou OCT ou 0CAST/1CAST (hors CTC) ou 1CASTCTC	3 <i>Equipe « ESPOIRS »: 5</i>	3	3	
	2C ou 2CAST (hors CTC) ou 2CASTCTC	0	0	0	
	ASP	0	0	0	
	OC	Sans limite	Sans limite	Sans limite	
Types de licences autorisées : (nombre minimum)	Joueurs du club porteur dans le cadre d'un engagement en Inter-Equipe	5 (minimum)	5 (minimum)	5 (minimum)	
Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)	Joueur mineur / Blanc	BC	Sans limite	Sans limite	
	JFL / Vert	VT	Sans limite	Sans limite	
	JNFL / Jaune	JN <i>tous niveaux de pratique</i>	2	OU	1
		JH <i>Niveau inférieur à la PN</i>	interdit		interdit
	JNFL extra-communautaire / Orange	ON <i>tous niveaux de pratique</i>	0		1
OH <i>Niveau inférieur à la PN</i>		interdit	interdit		
		5 max. des deux couleurs dont une limitation maximale à 2 sur les couleurs Orange (ON et/ou OH)			5
				2	

JFL : Joueur Formée Localement

JNFL : Joueur Non-Formée Localement

10.2. Règles supplémentaires

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Les joueurs évoluant au sein de cette division doivent justifier du statut CF-PN et avoir transmis la Charte d'Engagements conformément aux dispositions des articles 432.3 des Règlements Généraux de la FFBB et 2.4.1 des Règlements Sportifs Généraux de la FFBB.		
Article 432.2.2 des Règlements Généraux de la FFBB : A l'exception d'un renouvellement ou d'une création lorsque le licencié apporte la preuve que sa dernière licence était bien dans la même association ou société sportive ou pour un remplacement d'un joueur décédé, tout joueur, afin de pouvoir évoluer au sein des compétitions pré-nationales doit, au plus tard le 30 novembre de la saison en cours , avoir : <ul style="list-style-type: none"> - Validé sa pré-inscription via le formulaire e-Licence dans le cadre d'un processus dématérialisé ; OU - Adressé sa demande de licence à la Commission de Qualification compétente dans le cadre d'un processus papier (<i>le dossier doit être transmis complet avant cette date - cachet de la poste faisant foi</i>) 		

Article 11 – Classement :

Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».

Article 12 – Statut des Techniciens :

Se reporter au texte « Statut Régional du Technicien » de la saison en cours

Pour rappel :

TYPE	PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Statut entraîneur/joueur	INTERDIT	Autorisé <i>pas d'entraîneur-adjoint</i>	Autorisé <i>pas d'entraîneur-adjoint</i>
Diplôme minimal	DETB	Titulaire des CS suivant du DETB : CS1, CS2, CS4 et CS5	Titulaire des CS suivant DETB : CS1, CS2 et CS5
Revalidation	Annuelle	Annuelle	Annuelle

Article 13 – Salle et Equipements :

13.1. Classement Fédéral

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Classement : H2	Classement : H1	

13.2. Chronomètre des tirs

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
<p>Le chronomètre des tirs et sa tenue par un officiel reconnu apte à le faire est obligatoire pour toutes les rencontres de Pré-Nationale. L'aptitude de cet officiel sera déterminée par les pôles Pratique/Formation avec une parution de liste avant le début de la saison sportive.</p> <p>En cas de non-respect, le pôle Pratique désignera un O.T.M. pour les rencontres à domicile (les remboursements des frais seront à la charge du club fautif).</p> <p>LE CHRONOMETRE DES TIRS DEVRA AVOIR LA POSSIBILITE DE REMISE A 14 SUR REBOND OFFENSIF.</p>	<p>GESTION PAR LES ARBITRES DE LA RENCONTRE</p>	<p>GESTION PAR LES ARBITRES DE LA RENCONTRE</p>

13.3. Logiciel e-marque

Le Logiciel fédéral e-marque est OBLIGATOIRE pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel.
Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».

Article 14 – Sanction en cas de forfait général :

Une association sportive ayant déclaré forfait général ou étant déclarée forfait général est **rétrogradée de deux divisions** et est mise hors championnat.

Article 15 – Règlement financier – Participation financière des clubs :

Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Particuliers – Règlement financier 5x5 ».

Article 16 – Cas particuliers :

Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU REGIONAL.
Dans le cas particulier où moins de 50% de rencontres d'une division se serait déroulés, le Bureau Régional sera compétent pour déterminer l'application ou non, des règles d'accession/relégations.

Annexe

RAPPEL DU RANKING REGIONAL

(Article 67 – Règlements Sportifs Généraux)

Le ranking régional est déterminé pour chaque secteur, au terme de la phase finale titre, de play-off et barrage(s) de chaque division.

Secteur PYRENEES

Rang	Division	Phase	Poules	Spécificités
1 à 12	Pré-Nationale Masculine	Phase 1	Poule PYR	
13 à 14	Régionale Masculine 2	Phase 1	Phase finale – Titre	En fonction des résultats
15 à 16	Régionale Masculine 2	Phase 1	Phase finale – Accession	En fonction du résultat
17 à 36	Régionale Masculine 2	Phase 1	Poules PYR	
37 à 39	Régionale Masculine 3	Phase 1	Phase finale – Titre	En fonction des résultats
40 à 43	Régionale Masculine 3	Phase 1	Phase finale – Accession	En fonction du résultat
44 à 56	Régionale Masculine 3	Phase 1	Poules PYR	

Secteur MEDITERRANEE

Rang	Division	Phase	Poules	Spécificités
1 à 12	Pré-Nationale Masculine	Phase 1	Poule MED	
13 à 24	Régionale Masculine 2	Phase 1	Poule MED	
25 à 26	Régionale Masculine 3	Phase 1	Phase finale – Titre	En fonction des résultats
27 à 28	Régionale Masculine 3	Phase 1	Phase finale – Accession	
29 à 44	Régionale Masculine 3	Phase 1	Poules MED	